

# COMMUNE DE CAUPENNE-D'ARMAGNAC

## PROCES VERBAL SEANCE DU 09 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf décembre à dix-heures trente, s'est réuni la Conseil Municipal de la commune de Caupenne-d'Armagnac sous la présidence de M. Guichebarou Patrick, Maire. La séance a été publique.

Etaient présents : MM. GUICHEBAROU Patrick, ORTEGA Josiane, DUFFOUR Frédéric, BACQUELA Hervé, BRETHERS David, FIOR Anne-Marie, LEFAIX Christian, MATHIEU Patrick, VOYER Armand

Excusé : Mr Ducom Joel

Mr DUFFOUR Frédéric a été élu secrétaire.

### **1-ADOPTION DU PV DU 17 NOVEMBRE 2022:**

Après lecture de Mr le Maire du dernier procès-verbal en date du 17 novembre, Mr Patrick Mathieu demande des éclaircissements sur le premier point de celui-ci concernant le report des délégations de Mme Marchandise. Après explications de Monsieur le Maire, il n'y pas d'autres observations.

### **2- POSTE D'ADJOINT :**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint, suite à la démission de Mme Marchandise. En effet, il avait été décidé lors de la mise en place du conseil municipal, de fonctionner avec 3 postes d'adjoint. Le conseil municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats potentiels à ce poste.

Seul Monsieur Armand Voyer se porte candidat.

Suite au vote, Monsieur Armand Voyer est élu à l'unanimité au poste de 3ème Adjoint et a été immédiatement installé.

### **3-CIMETIERES :**

Monsieur le Maire explique que suite à la procédure de régularisation et de reprise des concessions de nos 3 cimetières, terminée fin mai, 2 devis ont été établis pour la phase d'exhumation et de démolition de 30 caveaux.

La société Elabor, précédemment intervenue, propose un devis de 23816 euros HT pour la réduction des ossements, la mise en place des os dans l'ossuaire mais sans démolition du bâti.

La société Cahuzac propose un devis de 7558,33 HT comprenant la réduction des ossements, la mise en place des os dans l'ossuaire ainsi que la démolition totale des caveaux.

Le conseil municipal procède à la délibération et vote à l'unanimité pour le devis de la société Cahuzac, les travaux seront programmés pour l'année 2023.

### **4-QUESTIONS DIVERSES :**

-**PLU** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal du calendrier de l'année 2023 pour les dernières étapes de l'élaboration du PLU et que suite à la réunion du 29 novembre en présence de Mr Badiane de la société Urbadoc et de Mr Ricaud de la DDT, une surface de 2,5 hectares constructible va être demandée et défendue auprès des services en charge de cette attribution.

-**Site internet** : Mme Josiane Ortega informe que le site internet est toujours en cours d'élaboration par la société N124 communication. Une adresse a été créée mais

n'est pour l'instant pas accessible.

**Vœux :** Les Vœux 2023 auront à nouveau lieu et sont fixés au vendredi 6 janvier pour le personnel communal et au dimanche 8 janvier pour les habitants de la commune. Le traiteur M.Tarbes et la boulangerie pâtisserie Aloïs et Mallaury ont été retenues pour le repas du dimanche.

**Journal :** Mme Josiane Ortega informe que la mise en page du journal « Que vous at dites » a bien avancé. Il serait prêt pour une distribution à partir du 16 décembre en même temps que les cadeaux de fin d'année pour les habitants de plus de 65 ans.

**Voirie :** Mme Josiane Ortega informe avoir fait ces derniers jours un tour des routes de la commune avec Mr Cauzette de la communauté des communes, afin de réaliser un état des lieux et programmer les travaux les plus urgents.

**Voie communale Cantiran :** Mr le Maire informe que Mr Bastard, Géomètre expert a convoqué le 14 décembre sur place, l'ensemble des propriétaires concernés par le bornage de l'extension de la route communale de Cantiran. Cette prestation ainsi que les travaux pour l'aménagement de cette voie seront à la charge de la commune.

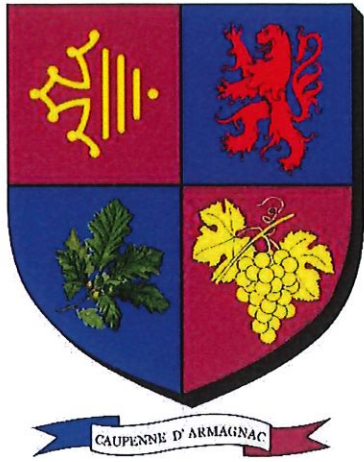
Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 20h10.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,





**LISTE DES DELIBERATIONS  
EXAMINEES EN SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 09 décembre 2022  
A 18H30**

N° des délibérations	Objet des délibérations
2022_028	Poste d'Adjoint
2022_029	Cimetières relevage des tombes

Affichée en Mairie le 12 décembre 2022



